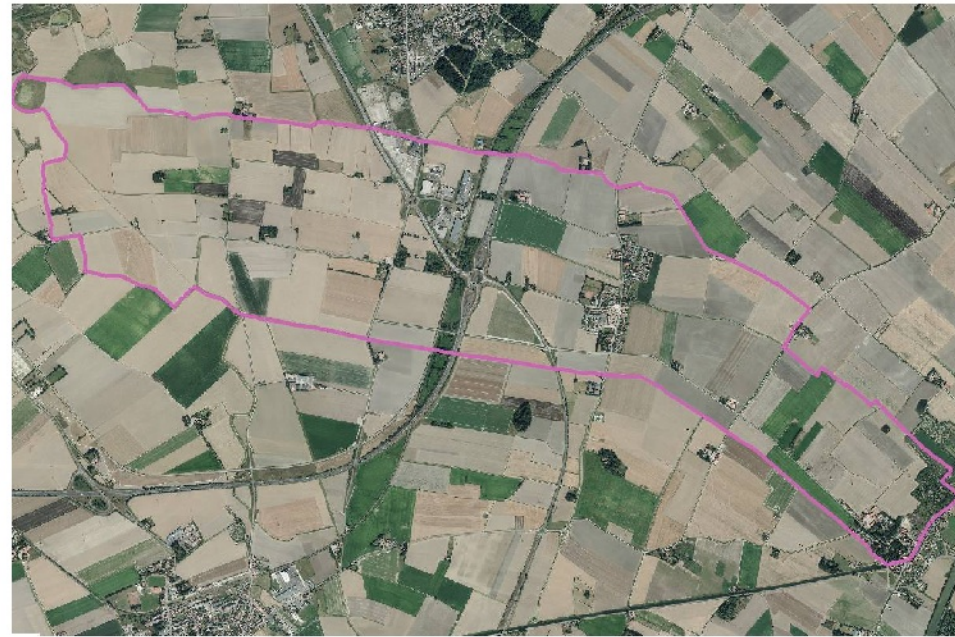


Commune de
CRAYWICK
59159



Carte Environnementale



Pour information

PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Direction Départementale
des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 20/03/2014

Sources : Gestionnaires Statutaires
(C) Cadastre / PA - Ddtp
Email : ddtm59@nord-pas.fr

LEGENDE

- Contour de commune
- Infrastructure**
 - Autoroute
 - Route Nationale
 - Route Départementale
 - Voie Férée
 - Voie Bruyante -Secteur de Bruit
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : C.GI 59
- Patrimoine Naturel**
 - ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
 - ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
 - Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie

Annexes

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'autorisation (SAU, ALU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent prévoir les zones humides en respectant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.
La représentation des Zones à Dominantes Humides du SDAGE (1/50 000) est donc, lueuse à titre indicatif, et sert à titre de référence du SDAGE pour définir les délimitations des zones humides (1), ainsi que les prescriptions de préservation.
Le document de SDAGE comportant un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Les objectifs sont la conservation permanente ainsi que la gestion des espèces, habitats, et milieux, leur habitat et leur diversité et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.
- Type 1 : secteurs de biodiversité ou grands habitats, caractérisés par la présence d'espèces, d'habitats, d'écosystèmes ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et tramways classés plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer classées plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer classées plus de 100 trains par jour,
- les voies de transport en commun ou à péage plus de 100 autobus ou camions par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (des publications de l'acte d'autorisation d'expertise publique ou inscrites en emplacement réservé dans le PLU ou l'acte d'autorisation d'expertise publique).

